

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 Avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

Date de convocation : 25/03/2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier,

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE.

Secrétaire de séance : Mme Emeline VALLENET.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17/03/2025, est approuvé à l'unanimité. Cependant Monsieur Salmon remarque que le budget 2025 devait être voté le 14/04/2025 au lieu du 07/04/2025.

Délibération n°10-2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°11-2025 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Madame Christine LEBOEUF est élue à l'unanimité Présidente de séance.

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

Délibération n°12-2025 : AFFECTATION DES RESULTATS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ; statuant sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement	
Excédent 2024	104 053.19 € au 002
Investissement	
Déficit 2024	35 924.77 € au 001
Besoin de financement	35 924.77 € au 1068
RAR	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Délibération n°13-2025 : VOTE DES TAXES LOCALES.

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante

TAXE FONCIERE BATI	38.34 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41.96 %
TAXE D'HABITATION	12.93 %

Délibération n°14-2025 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame Christine LEBOEUF donne lecture des demandes de subventions faites par les associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident du montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2025, comme suit :

Associations	Subventions 2022
ALPE - RPI	200 €
ADMR – Les Aix	400 €
Les Amis de la Bibliothèque	75 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers – Les Aix	100 €
Coopérative scolaire	150 €
Théâtre Bambino	250 €
Secours populaire	200 €

Monsieur le Maire rappelle que pour les associations souhaitant une éventuelle subvention, un dossier doit être déposé afin qu'il soit étudié.

Délibération n°15-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<u>Fonctionnement</u>	561 053.19 €
<u>Investissement</u>	145 725.78 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n°16-2025 : FONGIBILITE DES CREDITS : EXERCICE 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Valide cette application pour le budget de la commune.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour la bonne exécution de des présentes.

Délibération n°17-2025 – POSE DE PARE-BALLON AU TERRAIN DE FOOT.

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de l'AS Soulangis. Celle-ci souhaite la mise en place de pare-ballon, afin que les ballons ne soient plus susceptibles d'être perdus.

Un dossier de subvention « FAFa » a été déposé auprès de la Fédération Française de Football, afin d'être subventionné à hauteur de 50%.

Plan de financement :

Coût HT des travaux	6 086.95 €
Distrit - 50%	3 043.48 €
Autofinancement – 50%	3 043.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de prendre en charge l'achat des pare-ballon, si le Fonds d'Aide au Football Amateur en finance la moitié.

Délibération n°18-2025 – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n°19-2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE SOULANGIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE L'URBANISME POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry instruit les demandes d'urbanisme des communes du territoire par convention depuis 2017.

Considérant qu'il convient de revoir la convention et son avenant n° 1 pour prendre acte des différentes modifications imputées au changement de fonctionnement du service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (passage à la dématérialisation) et l'ajustement sur le coût de revient des prestations,

Par délibération n°300524-80 du 30 mai 2024, le conseil communautaire a approuvé une nouvelle convention de mise à disposition du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et ses communes membres à compter du 1^{er} juillet 2024, avec le maintien d'une tarification basée sur une répartition totale du coût du service entre les communes, sur la base d'une part fixe (prix par habitant) et d'une part variable, calculée en fonction du nombre d'actes délivrés sur l'année civile.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2024, la part variable est calculée à partir du montant de référence fixé à 100 €.

A compter du 1^{er} juillet 2024, le montant de référence passe à 110 €.

Il est précisé que pour la facturation 2024, un titre de recettes émanant de la communauté de communes sera adressé aux communes au cours du mois de mars 2025 pour le premier semestre 2024, puis un second au cours du mois de juillet 2025 pour le second semestre 2024.

Pour les prochaines années, les titres seront émis une fois par an et adressés aux communes au cours du premier trimestre de l'année suivant le fait générateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention passée entre la Commune de Soulangis et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, fixant les modalités de financement de la prestation comme suit :
- **Une part fixe** payée par la commune et répartie selon le nombre d'habitants de la commune à hauteur de 1,20 € / habitant.
- **Une part variable** répartie en fonction du nombre et de la nature d'actes délivrés par la commune sur l'année civile concernée.
- **Un montant de référence** servant au calcul de l'acte selon sa nature : CU, DP, PC... à 110,00 €

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Coefficients (<i>identiques aux précédents</i>)	0.30	0.40	1.1	1.5	0.40

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Délibération n°17-2025 – REALISATION DE TRAVAUX DIVERS.

Le Maire, donne lecture au Conseil Municipal des devis reçus concernant la création d'un fossé dans la continuité des existants au Roulier, nettoyage et curage des fossés existants depuis le 6 route du Genetois en direction du Naty, busage du fossé face à la borne à incendie au Genetois et devant les bâtiments au Roulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de choisir le devis de l'entreprise Terr'as verts pour un montant de 7 167.00 € TTC.

Travaux aménagement de la place devant la Mairie : Des devis ont été demandés, pour le moment un devis a été reçu. Monsieur le Maire rappelle que l'hiver la place de la Mairie devient boueuse lorsque des voitures se garent ou bien roulent sur cette partie enherbée. C'est la raison pour laquelle il a été évoqué l'idée d'installer des bordures sur 40 m linéaire aux trois angles de la place.

Travaux au Bois de vèves : Au niveau de la route Départementale un affaissement s'est crée ainsi qu'au niveau du ralentisseur. En effet, les voitures roulent sur le bord du ralentisseur ce qui a crée des trous. Cher Ingénierie des Territoires a envoyé une estimation d'un montant d'environ 8 000 € HT. Des devis vont être demandés, Monsieur Salmon doit s'en charger.

Travaux éclairage public : Lors des séances de Conseil précédentes, des devis avaient été acceptés. Un point a été effectué par Monsieur le Maire sur l'avancement des travaux.

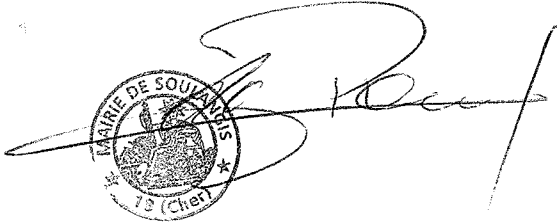
Végétalisation de la cour de l'école : Madame Leboeuf explique aux membres du Conseil Municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école. Monsieur Salmon fait un point sur sa demande auprès d'une entreprise pour la mise en place des copeaux. Le coût est de 115€/tonne ou bien 42€ au m3. Un point sera effectué régulièrement par Mesdames Leboeuf et Vallenet.

Informations diverses :

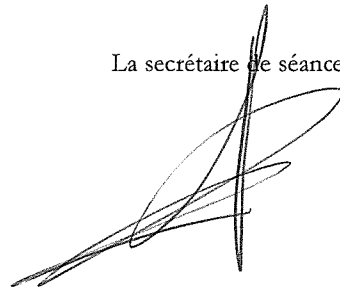
- * **Réunion avec la Société SAMSOLAR :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en Mairie avec l'entreprise Samsolar concernant des projets Agrivoltaïques portés par deux agriculteurs de la commune. Ces projets consistent à mettre des panneaux photovoltaïques verticalement tous les 16 ou 18m d'une hauteur de 3.50m. L'agriculteur concerné continu de cultiver entre ces panneaux verticaux. Ces projets nécessiteront un avis du Conseil Municipal, une enquête publique auprès de la population ainsi que de la Préfecture ultérieurement sur base des éléments concrets fournis par Samsolar. Il est demandé à la Mairie de mettre une salle à disposition (salle du conseil municipal) pour proposer une réunion du comité de projet à toutes parties prenantes et les élus.

Aucun autre sujet n'étant évoqué il est mis fin à la séance à 20h.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Soullam, Cher. The stamp contains the text "MAIRIE DE SOULLAM (Cher)" and the year "13". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

La secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which is the signature of the meeting secretary.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°10-2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Considérant que les opérations effectuées décrites sont régulières et justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 06
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°11-2025 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Madame Christine LEBOEUF est élue à l'unanimité Présidente de séance.

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, le Conseil Municipal le vote à l'unanimité.

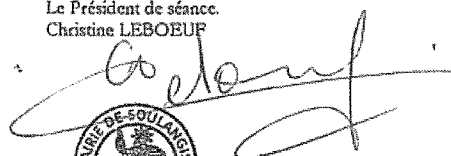

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance.
Christine LEBOEUF

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 018-211802533-20250407-112025-DE

SOULANGIS - Soulangis



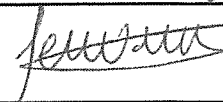


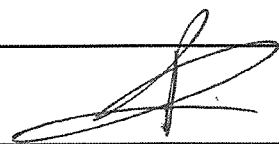
ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Le Maire,
A Soulangis, le 07/04/2025
Le Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Soulangis, le 07/04/2025

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 2
Date de convocation : 24/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

GAUTRON Denis	
LEBOEUF Christine	
LEMONNIER Thierry	
MAJKA Christelle	
MASSAN David	
SALMON François	
SCHUMACHER Jean-Xavier	
VALLENET Emeline	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°12-2025 : AFFECTATION DES RESULTATS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ; statuant sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Fonctionnement		
	Excédent 2024	104 053.19 € au 002
Investissement		
	Déficit 2024	35 924.77 € au 001
	Besoin de financement	35 924.77 € au 1068
RAR		
	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°13-2025 : VOTE DES TAXES LOCALES.

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales.

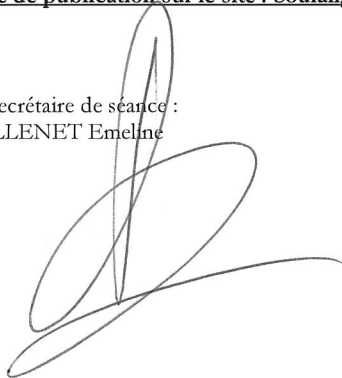
Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la direction des services fiscaux du Cher pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe à l'unanimité les taux des taxes de la façon suivante :

TAXE FONCIERE BATI	38.34 %
TAXE FONCIERE NON BATI	41.96 %
TAXE D'HABITATION	12.93 %

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°15-2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement	561 053.19 €
Investissement	145 725.78 €

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE




Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 018-211802533-20250407-2025-AU

SOULANGIS - Soulangis

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Le Maire,
A Soulangis, le 07/04/2025
Le Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Soulangis, le 07/04/25.....

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :







VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 24/03/2025

9
+
+
+
+
00

GAUTRON Denis	
LEBOEUF Christine	
LEMONNIER Thierry	
MAJKA Christelle	
MASSAN David	
SALMON François	
SCHUMACHER Jean-Xavier	
VALLENET Emeline	
de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Soulangis, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

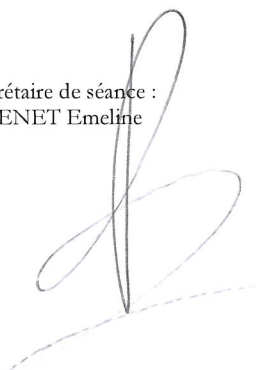
N°16-2025 : FONGIBILITE DES CREDITS : EXERCICE 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Valide cette application pour le budget de la commune.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour la bonne exécution de des présentes.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°17-2025 – POSE DE PARE-BALLON AU TERRAIN DE FOOT.

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de l'AS Soulangis. Celle-ci souhaite la mise en place de pare-ballon, afin que les ballons ne soient plus susceptibles d'être perdus.

Un dossier de subvention « FAFA » a été déposé auprès de la Fédération Française de Football, afin d'être subventionné à hauteur de 50%.

Plan de financement :

Coût HT des travaux	6 086.95 €
Distrit 50%	3 043.48 €
Autofinancement – 50%	3 043.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de prendre en charge l'achat des pare-ballon, si le Fonds d'Aide au Football Amateur en finance la moitié.

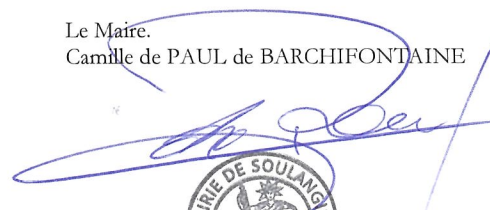

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°18-2025 – ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.


Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°19-2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE SOULANGIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE L'URBANISME POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry instruit les demandes d'urbanisme des communes du territoire par convention depuis 2017.

Considérant qu'il convient de revoir la convention et son avenant n° 1 pour prendre acte des différentes modifications imputées au changement de fonctionnement du service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (passage à la dématérialisation) et l'ajustement sur le coût de revient des prestations,

Par délibération n°300524-80 du 30 mai 2024, le conseil communautaire a approuvé une nouvelle convention de mise à disposition du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et ses communes membres à compter du 1^{er} juillet 2024, avec le maintien d'une tarification basée sur une répartition totale du coût du service entre les communes, sur la base d'une part fixe (prix par habitant) et d'une part variable, calculée en fonction du nombre d'actes délivrés sur l'année civile.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2024, la part variable est calculée à partir du montant de référence fixé à 100 €.

A compter du 1^{er} juillet 2024, le montant de référence passe à 110 €.

Il est précisé que pour la facturation 2024, un titre de recettes émanant de la communauté de communes sera adressé aux communes au cours du mois de mars 2025 pour le premier semestre 2024, puis un second au cours du mois de juillet 2025 pour le second semestre 2024.

Pour les prochaines années, les titres seront émis une fois par an et adressés aux communes au cours du premier trimestre de l'année suivant le fait générateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention passée entre la Commune de Soulangis et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, fixant les modalités de financement de la prestation comme suit :

- **Une part fixe** payée par la commune et répartie selon le nombre d'habitants de la commune à hauteur de 1,20 € / habitant.
- **Une part variable** répartie en fonction du nombre et de la nature d'actes délivrés par la commune sur l'année civile concernée.
- **Un montant de référence** servant au calcul de l'acte selon sa nature : CU, DP, PC.... à 110,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 018-211802533-20250407-192025-DE



	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Coefficients <i>(identiques aux précédents)</i>	0.30	0.40	1.1	1.5	0.40

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

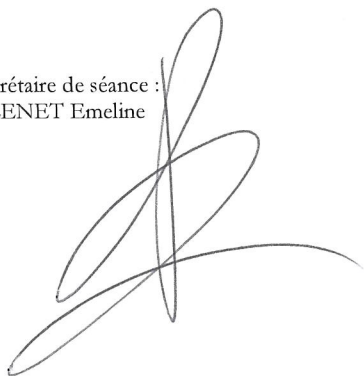
N°20-2025 – REALISATION DE TRAVAUX DIVERS.

Le Maire, donne lecture au Conseil Municipal des devis reçus concernant la création d'un fossé dans la continuité des existants au Roulier, nettoyage et curage des fossés existants depuis le 6 route du Genotois en direction du Naty, busage du fossé face à la borne à incendie au Genotois et devant les bâtiments au Roulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de choisir le devis de l'entreprise Terr'as verts pour un montant de 7 167.00 € TTC.

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08
Excusés : 02
Absents : 00
Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2025.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Emeline.

Excusés : Mme MAJKA Christelle et Mr SCHUMACHER Jean-Xavier.

Pouvoirs : Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

Secrétaire de séance : Mme VALLENET Emeline.

N°21-2025 : REMPLACE 14-2025 ERREUR MATERIELLE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

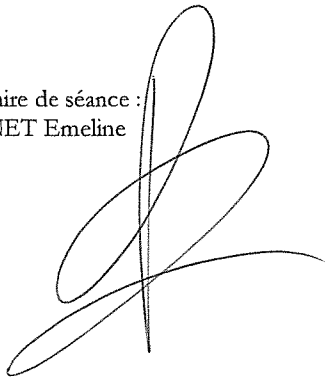
Madame Christine LEBOEUF donne lecture des demandes de subventions faites par les associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident du montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2025, comme suit :

Associations	Subventions 2022
ALPE - RPI	200 €
ADMR - Les Aix	400 €
Les Amis de la Bibliothèque	75 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers - Les Aix	100 €
Coopérative scolaire	150 €
Théâtre Bambino	250 €
Secours populaire	200 €

Date de publication sur le site : Soulangis.com : 10/04/2025

Le secrétaire de séance :
VALLENET Emeline



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE

